



-4374-



FORESTVILLE
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 14 novembre 2023, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Les membres suivants sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Les membres suivants sont absents :

Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;

Assistent également :

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière;
Mme Lison Huard, greffière adjointe.

Sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du dernier procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 16 octobre 2023
- 4. Messages de la mairesse et dossiers du conseil**
 - 4.1 Présentation des états comparatifs
 - 4.2 La Grande semaine des tout-petits
 - 4.3 Campagne d'achat local
 - 4.4 Décorations de Noël



5. Développement économique

- 5.1 Messages de la mairesse
- 5.2 Soumission réfection quai phase 2 - Pavage

6. Urbanisme et mise en valeur du milieu

- 6.1 Rapport des permis de rénovation et de construction

7. Sécurité publique

- 7.1 Demande aide financière - Formation des pompiers et des pompières
- 7.2 Vente d'actifs - Camion-pompe International 40S -1999

8. Travaux publics

- 8.1 Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Demande d'intervention
- 8.2 Développement domiciliaire 1^{re} Avenue - Appel d'offres
- 8.3 Aménagement d'un abri à abrasif - Confirmation des travaux

9. Loisirs et sports

- 9.1 Entente Club Plein d'air - Utilisation d'une remise - Annulation résolution

10. Ressources humaines

- 10.1 Embauche - Directrice des finances
- 10.2 Démission au service de sécurité incendie
- 10.3 Engagement au service de sécurité incendie

11. Actes législatifs

- 11.1 Avis de motion et présentation du règlement # 2023-319
- 11.2 Avis de motion règlement # 2023-320
- 11.3 Vente de terrain - Route Maritime

12. Administration

- 12.1 Approbation et paiement des comptes
- 12.2 Rapports financiers mensuels
- 12.3 Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés
- 12.4 Mandat spécifique - Préparation du budget 2024
- 12.5 Signatures opérations bancaires
- 12.6 ClicSécur - Responsable des services électroniques
- 12.7 Aide financière des organismes
- 12.8 Assurance de dommages - Entente regroupement UMQ - 2023-2028

13. Affaires nouvelles

14. Période de questions des citoyens

15. Clôture et levée de la séance



Adoption du dernier procès-verbal

R-231114-224

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 16 octobre 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Présentation des états comparatifs

R-231114-224.1

Tel que requis à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil, tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

Le premier état comparatif compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état comparatif est déposé. Il compare également les revenus et dépenses de l'exercice financier précédent, qui ont été réalisés au cours de la même période.

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS	RÉSULTAT AU 30 SEPTEMBRE 2022	RÉSULTAT AU 30 SEPTEMBRE 2023	BUDGET 2023
REVENUS			
Taxes	3 854 309 \$	4 156 361 \$	4 122 465 \$
Tenant lieu de taxes	404 177 \$	0 \$	401 848 \$
Sécurité publique	587 705 \$	36 970 \$	962 826 \$
Revenus de sources locales	44 574 \$	43 578 \$	63 400 \$
Autres revenus	627 078 \$	616 942 \$	687 427 \$
Transferts	1 410 649 \$	1 197 206 \$	1 628 062 \$
Fonds de roulement			160 000 \$
Appropriation des surplus			579 985 \$
TOTAL DES REVENUS	6 928 492 \$	6 051 057 \$	8 606 013 \$
DÉPENSES			
Administration générale	58 270 \$	785 672 \$	1 055 273 \$
Sécurité publique	1 007 604 \$	663 933 \$	1 616 108 \$
Transport	1 174 353 \$	940 985 \$	2 080 520 \$
Hygiène du milieu	689 295 \$	778 553 \$	1 228 998 \$
Santé et bien-être	4 444 \$	210 \$	4 500 \$
Urbanisme et mise en valeur	367 646 \$	297 114 \$	488 824 \$
Loisirs et culture	701 804 \$	662 971 \$	1 033 970 \$
Service de la dette	269 372 \$	538 126 \$	528 820 \$
Activités d'investissement	901 636 \$	72 515 \$	569 000 \$
TOTAL DES DÉPENSES	5 174 424 \$	4 740 079 \$	8 606 013 \$

Le second état comparatif compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la greffière-trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS	RÉSULTATS PRÉVUS AU 31-12-2023	BUDGET 2023
REVENUS		
Taxes	4 300 000 \$	4 122 465 \$
Tenant lieu de taxes	401 848 \$	401 848 \$
Sécurité publique	962 826 \$	962 826 \$
Revenus de sources locales	63 400 \$	63 400 \$
Autres revenus	687 450 \$	687 427 \$



ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS	RÉSULTATS PRÉVUS AU 31-12-2023	BUDGET 2023
Transferts	1 628 062 \$	1 628 062 \$
Fonds de roulement	160 000 \$	160 000 \$
Appropriation des surplus	317 214 \$	579 985 \$
TOTAL DES REVENUS	8 606 013 \$	8 606 013 \$
DÉPENSES		
Administration générale	1 075 000 \$	1 055 273 \$
Sécurité publique	1 600 000 \$	1 616 108 \$
Transport	2 000 000 \$	2 080 520 \$
Hygiène du milieu	1 230 000 \$	1 228 998 \$
Santé et bien-être	2 000 \$	4 500 \$
Urbanisme et mise en valeur	488 800 \$	488 824 \$
Loisirs et culture	1 025 000 \$	1 033 970 \$
Service de la dette	600 000 \$	528 820 \$
Activités d'investissement	500 000 \$	569 000 \$
TOTAL DES DÉPENSES	8 520 800 \$	8 606 013 \$

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter les états comparatifs tels que présentés par Mme Dominique Tremblay, greffière-trésorière.

Soumission réfection quai phase 2 - Pavage

R-231114-225

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié sur le Système Électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la réfection du quai phase 2 - Pavage;

CONSIDÉRANT que la séance d'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 septembre 2023 à 11 h dans le cadre de l'appel d'offres # 20230912-11.00;

CONSIDÉRANT que nous n'avons pas reçu toutes les confirmations de subventions nécessaires à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que l'article 1.07.16 intitulé « Durée de validité » permet de prolonger la durée de validité des soumissions de 30 jours;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'aviser les soumissionnaires qu'un délai supplémentaire de 30 jours est nécessaire avant d'octroyer le contrat.

Rapport des permis de rénovation et de construction

R-231114-226

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par Mme Isabelle Langlois, technicienne en urbanisme.

TYPE DE PERMIS	OCTOBRE		JANVIER À OCTOBRE 2023		TOTAL 2022	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Abattage d'arbres (grande surface)	1	3 000.00 \$	3	5 000.00 \$	2	183 834.00 \$
Agrandissement			2	46 000.00 \$	0	- \$
Aménagement de terrain	1	5 000.00 \$	2	10 000.00 \$	1	2 500.00 \$
Branchement l'aqueduc et/ou égout			1	1 500.00 \$	2	3 500.00 \$
Changement d'usage						
Clôture			1	1 800.00 \$	2	3 000.00 \$
Construction bâtiment principal			2	185 000.00 \$	1	190 000.00 \$
Construction bâtiment accessoire	2	27 000.00 \$	19	3 983 213.00 \$	13	616 300.00 \$



TYPE DE PERMIS	OCTOBRE		JANVIER À OCTOBRE 2023		TOTAL 2022	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Enseigne			2	9 000.00 \$	2	14 773.00 \$
Galerie/Perron/Patio			10	28 500.00 \$	5	19 800.00 \$
Général			4	97 000.00 \$	25	330 963.00 \$
Installation septique biofiltre			2		0	- \$
Installation septique	1	3 000.00 \$	2	13 000.00 \$	0	- \$
Piscine hors terre			0	- \$	5	43 500.00 \$
Puisage d'eau			1	20 000.00 \$	1	20 000.00 \$
Rénovations / réparations	11	431 821.00 \$	80	1 428 890.00 \$	64	5 162 926.00 \$
Changement d'usage			1	- \$	2	- \$
Usage temporaire			0	- \$	1	- \$
Démolition	1	500.00 \$	4	5 550.00 \$	6	(132 400.00) \$
Total	17	470 321.00 \$	136	5 834 453.00 \$	132	6 458 696.00 \$

Demande aide financière - Formation des pompiers et des pompières R-231114-227

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie (SSI) afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires afin d'intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

CONSIDÉRANT que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés afin d'agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Haute-Côte-Nord en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Haute-Côte-Nord.



**Vente d'actifs - Camion-pompe International 40S - 1999
R-231114-228**

CONSIDÉRANT que nous avons confié à la Direction de la disposition des biens la vente par soumission du camion-pompe International 40S - 1999;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions, le 14 juillet 2023, aucune offre n'a été reçue;

CONSIDÉRANT que la compagnie L'Arsenal de Drummondville est intéressé à l'acquérir;

Il est résolu d'accepter l'offre de l'Arsenal et de vendre le camion-pompe International 40S - 1999 au prix de 7 000 \$ plus taxes applicables, et ce, dans l'état actuel et sans aucune garantie légale.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Dominique Tremblay, à signer tous les documents requis à cette vente.

**Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Demande d'intervention
R-231114-229**

CONSIDÉRANT que la sécurité des citoyens est une priorité pour le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que trois endroits spécifiques dans la ville sont considérés dangereux soient :

1. L'entrée et la sortie de la rue Bellevue - Route 138
2. L'intersection de 8^e Avenue - Route 138
3. L'accès non sécurisé à la lumière des 4 chemins de la Route 138 vers la 1^{re} Avenue en direction sud

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de demander l'intervention de la direction régionale du ministère des Transports sur ces trois intersections, et ce, dans les plus brefs délais.

**Développement domiciliaire 1^{re} Avenue - Appel d'offres
R-231114-230**

CONSIDÉRANT que toute demande de soumissions publiques relative à un contrat de construction, d'approvisionnement ou de services, comportant une dépense égale ou supérieure au seuil décrété, doit être publiée dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) approuvé par le gouvernement et dans un journal qui est diffusé sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire aller en appel d'offres afin de réaliser des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'égout pour le développement domiciliaire de la 1^{re} Avenue;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser la publication de l'appel d'offres sur le SEAO et de mandater la directrice générale, Mme Dominique Tremblay, à titre de responsable de la soumission.



**Aménagement d'un abri à abrasif - Confirmation des travaux
R-231114-231**

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement d'un abri à abrasif ont été réalisés par les Industries Harnois, tels que présentés dans la reddition de compte finale au coût de 185 515,00 \$, plus taxes applicables.

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une analyse comptable conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de confirmer la réalisation des travaux et d'autoriser le directeur du développement économique, M. Jean-Sébastien Painchaud, à signer l'ensemble des documents à la reddition finale du projet selon la procédure officielle du programme d'aide pour la bâtiment municipaux (PRABAM).

**Entente Club Plein d'air - Utilisation d'une remise - Annulation résolution
R-231114-232**

CONSIDÉRANT qu'une résolution a été adoptée le 16 octobre dernier autorisant la signature d'une entente pour l'utilisation d'une remise sur un terrain appartenant à la Ville de Forestville;

CONSIDÉRANT que la remise en question n'est pas la propriété de la Ville de Forestville;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'annuler la résolution R-231016-218.

Embauche - Directrice des finances

R-231114-233

CONSIDÉRANT la démission de Mme Karine Langlois à titre de directrice des finances;

CONSIDÉRANT que l'affichage du poste sur notre site Internet, l'entrevue et l'expérience de la candidate;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation de la directrice générale et de procéder à l'embauche de Mme Annie Morin, à titre de directrice des finances dont la date de référence est fixée au 30 octobre 2023;

Il est également résolu de fixer le salaire et les vacances selon la politique de conditions de travail des employés-cadres, soient :

- le salaire selon l'échelon 4 de la classe 3;
- les vacances dès l'entrée en poste est fixé à 10 jours.

Démission au service de sécurité incendie

R-231114-234

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la démission des pompiers suivants :

Nom	Division	Date d'entrée
Pierre Chamberland	Les Escoumins	15-09-2021
Mireille Boivin	Les Escoumins	08-09-2022



Engagement au service de sécurité incendie

R-231114-235

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du service de sécurité incendie et de procéder à l'engagement de la pompière suivante :

Nom	Division
Isabelle Langlois	Longue-Rive

Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2023-319

R-231114-236

Conformément à l'article 356 de la Loi sur la cités et villes, le conseiller M. Carol Girard donne un avis de motion de la présentation pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil du règlement # 2023-319 relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles.

Ce règlement consiste à fixer le tarif des taxes foncières et des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles.

Le projet de règlement est déposé lors de cette séance et est disponible sur le site Internet.

Avis de motion règlement # 2023-320

R-231114-237

Conformément à l'article 356 de la Loi sur la cités et villes, la conseillère Mme Gina L'Heureux donne un avis de motion de la présentation pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil du règlement # 2023-320 relatif à l'adoption du budget 2024 et du programme triennal 2024-2025-2026.

Le projet de règlement sera présenté lors de la séance du 12 décembre 2023 pour adoption le 18 décembre 2023.

Vente de terrain - Route Maritime

R-231114-238

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de vendre selon l'offre d'achat reçu, à 9412-4831 Québec inc., un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 6 520 511 du cadastre du Québec, sans bâtisse et ayant une superficie d'environ 1 080 m² au prix de 1,61 \$ du m², pour un montant de 1 738,80 \$ plus taxes applicables, un chèque au montant de 173,88 \$ a été déposé lors de la signature de l'offre d'achat et sera imputé sur le montant total lors de la signature de l'acte notarié. S'il y a lieu, le montant de la vente pourra être corrigé lors de la signature de l'acte de vente, selon les données de l'arpenteur.

Il est également résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer l'acte de vente et tout document nécessaire afin de conclure cette transaction.



-4382-

Approbation et paiement des comptes

R-231114-239

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	1 328 564,29 \$
Comptes payés par chèques et par virement Internet	1 653 305,11 \$
Comptes à payer	453 744,70 \$
Total	<u>3 435 614,10 \$</u>

Réfection quai		
Description		Montant
Soumission R-220614-148 - Entreprises R & G St-Laurent		11 030 176,18 \$
Chèque # 49 863 — paiement # 1	1 102 884,02 \$	
Chèque # 50 652 — paiement # 2	1 182 129,26 \$	
Chèque # 50 754 — paiement # 3	2 247 945,25 \$	
Chèque # 50 848 — paiement # 4	1 584 230,03 \$	
Chèque # 50 909 — paiement # 5	1 226 674,81 \$	
Chèque # 50 943 — paiement # 6	899 314,20 \$	
Chèque # 51 077 — paiement # 7	1 174 445,70 \$	
	Payé	<u>6 117 188,56 \$</u>
	À payer	<u>1 612 552,91 \$</u>

Rapports financiers mensuels

R-231114-240

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter les rapports financiers de juillet, août et septembre 2023 préparés par Mme Annie Morin, directrice des finances.

Suivi mensuel du budget d'opération 2023							
POSTES BUDGÉTAIRES	au 31 juillet		Budget total		Ratio		
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	7 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	636 411 \$	630 721 \$	948 890 \$	1 055 271 \$	67%	60%	58%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	774 002 \$	666 330 \$	1 327 788 \$	1 616 108 \$	58%	41%	58%
TRANSPORT ROUTIER	1 022 032 \$	826 464 \$	1 744 850 \$	2 080 520 \$	59%	40%	58%
HYGIÈNE DU MILIEU	491 731 \$	526 112 \$	1 042 544 \$	1 228 998 \$	47%	43%	58%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 444 \$	210 \$	4 500 \$	4 500 \$	99%	5%	58%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	239 691 \$	239 507 \$	671 197 \$	488 824 \$	36%	49%	58%
LOISIRS & CULTURE	595 718 \$	550 937 \$	1 011 272 \$	1 033 970 \$	59%	53%	58%
FRAIS DE FINANCEMENT	172 594 \$	302 815 \$	499 600 \$	528 821 \$	35%	57%	58%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	699 149 \$	72 456 \$	2 204 718 \$	569 000 \$	32%	13%	58%
TOTAL DES DÉPENSES	4 635 772 \$	3 815 552 \$	9 455 359 \$	8 606 012 \$	49%	44%	58%



Suivi mensuel du budget d'opération 2023							
POSTES BUDGÉTAIRES	au 31 août		Budget total		Ratio		
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	6 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	689 712 \$	717 061 \$	948 890 \$	1 055 271 \$	73%	68%	67%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	859 399 \$	666 642 \$	1 327 788 \$	1 616 108 \$	65%	41%	67%
TRANSPORT ROUTIER	1 099 654 \$	874 458 \$	1 744 880 \$	2 080 520 \$	63%	42%	67%
HYGIÈNE DU MILIEU	646 094 \$	756 687 \$	1 042 544 \$	1 228 998 \$	62%	62%	67%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 444 \$	210 \$	4 500 \$	4 500 \$	99%	5%	67%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	343 220 \$	271 086 \$	671 197 \$	488 824 \$	51%	55%	67%
LOISIRS & CULTURE	649 426 \$	616 127 \$	1 011 272 \$	1 033 970 \$	64%	60%	67%
FRAIS DE FINANCEMENT	173 219 \$	330 977 \$	499 600 \$	528 821 \$	35%	63%	67%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	699 617 \$	72 456 \$	2 204 718 \$	569 000 \$	32%	13%	67%
TOTAL DES DÉPENSES	5 164 784 \$	4 305 705 \$	9 455 359 \$	8 606 012 \$	55%	50%	67%

Suivi mensuel du budget d'opération 2023							
POSTES BUDGÉTAIRES	au 30 septembre		Budget total		Ratio		
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	6 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	749 857 \$	785 672 \$	948 890 \$	1 055 271 \$	79%	74%	75%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 007 604 \$	663 933 \$	1 327 788 \$	1 616 108 \$	76%	41%	75%
TRANSPORT ROUTIER	1 341 393 \$	940 985 \$	1 744 880 \$	2 080 520 \$	77%	45%	75%
HYGIÈNE DU MILIEU	689 295 \$	778 553 \$	1 042 544 \$	1 228 998 \$	66%	63%	75%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 444 \$	210 \$	4 500 \$	4 500 \$	99%	5%	75%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	367 646 \$	297 114 \$	671 197 \$	488 824 \$	55%	61%	75%
LOISIRS & CULTURE	701 804 \$	662 971 \$	1 011 272 \$	1 033 970 \$	69%	64%	75%
FRAIS DE FINANCEMENT	269 372 \$	538 126 \$	499 600 \$	528 821 \$	54%	102%	75%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	901 636 \$	72 515 \$	2 204 718 \$	569 000 \$	41%	13%	75%
TOTAL DES DÉPENSES	6 033 051 \$	4 740 079 \$	9 455 359 \$	8 606 012 \$	64%	55%	75%

Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés R-231114-241

CONSIDÉRANT que la directrice générale a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue, au nom de la Ville, et ce, conformément à l'article 33 du règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 36, la directrice générale doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés, au 14 novembre 2023 par Mme Dominique Tremblay, directrice générale.

	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A.	06-11-2023	Techni-Consultant	Banque d'heure — Aide technique en ingénierie	10 000,00 \$
B.	08-11-2023	C2P	Fourniture et installation de cloison nouveau bureau	15 571,32 \$
C.	08-11-2023	Mallette	Audit fin d'année (supplément)	7 395,00 \$

Mandat spécifique — Préparation du budget 2024 R-231114-242

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la préparation du budget 2024;

CONSIDÉRANT que la préparation du budget relève habituellement de la direction des finances dont le poste a été comblé le 30 octobre dernier;

CONSIDÉRANT que la technicienne en comptabilité qui a pris sa retraite au début 2022 est disposée à nous offrir l'aide technique nécessaire à la préparation du budget;



-4384-

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet la conclusion de contrat de gré à gré comportant une dépense inférieure au seuil de 121 200 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de requérir les services de Mme Linda Ouellet, pour un mandat spécifique pour la préparation du budget 2024 et d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer un contrat de service à intervenir.

Il est également résolu :

- D'établir la rémunération à 35,00 \$ l'heure;
- De fixer le mandat pour une période de 1 mois renouvelable au besoin.

Signatures opérations bancaires

R-231114-243

CONSIDÉRANT que la résolution R-231114-233 autorise la nomination de Mme Annie Morin au poste de directrice des finances de la Ville de Forestville en date du 30 octobre 2023;

CONSIDÉRANT que des modifications doivent être apportées auprès de la Caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord;

En conséquence, il est résolu :

Que le conseil autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement, tous les chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Ville de Forestville, pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord à compter de la date d'entrée en vigueur des signataires.

- Micheline Anctil, mairesse;
- Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
- Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
- Richard Foster, conseiller au siège # 3;
- Gina L'Heureux, conseiller au siège # 4;
- Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
- Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Conjointement avec :

- Dominique Tremblay, directrice générale;
- Annie Morin, directrice des finances;
- Lison Huard, greffière adjointe;
- Anny Gagnon, préposée à la paie;
- Stéphanie Tremblay, adjointe administrative.

Que ces personnes puissent également, pour et au nom de la Ville de Forestville, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Ville de Forestville, pour tous les comptes détenus à Caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord;

Que le conseil autorise Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière en tant qu'administratrice principale du service en ligne AccèsD Affaires;



Que la présente résolution abroge la résolution R-230717-161, adoptée à la séance ordinaire du 17 juillet 2023.

ClicSécur - Responsable des services électroniques
R-231114-244

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser Mme Annie Morin, directrice des finances, pour la Ville de Forestville (NEQ : 8 818 864 744) à :

- Consulter le dossier de la Ville de Forestville et agir au nom et pour le compte de la Ville de Forestville, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Ville pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen de services en ligne;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Ville, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Consulter le dossier de la Ville et agir au nom et pour le compte de la Ville, conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier pour les entreprises*, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Il est également résolu que la Ville de Forestville accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Ville et qui sont nécessaires à l'inscription à *Mon dossier pour les entreprises* ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les membres du conseil de la Ville de Forestville apposent leur signature aux résolutions mentionnées ci-dessus.

Aide financière des organismes

R-231114-245

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités de l'organisme suivant :

Organisme	Activité	Montant
Table régionale de concertation des aînés de la Côte-Nord	Prix hommage aînés 2023	100,00 \$
FADOQ-B007 Forestville	50 ^e anniversaire du Club	100,00 \$

Assurance de dommages - Entente regroupement UMQ — 2023-2028

R-231114-246

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 29.9.1 de la Loi des cités et villes, la Ville de Forestville souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités (UMQ) et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2028, ainsi que des services de consultant de risques.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Ville de Forestville joigne à nouveau, par la présente, l'un des regroupements d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages.



-4386-

Il est également résolu d'autoriser la mairesse, Mme Micheline Anctil, et la directrice générale, Mme Dominique Tremblay, à signer pour et au nom de la Ville de Forestville l'entente intitulée « Entente du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2028 et de services de consultant et de gestionnaires de risques, soumise et jointe à la présente pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Carol Girard propose la levée à 20 h 07, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.